

1) Conditions d'accès

• **Signer le règlement intérieur du collège...**

L'utilisation des postes informatiques du collège, et par conséquent de son réseau, ainsi que l'accès à l'Internet sont soumis à l'acceptation et à la signature du règlement intérieur par l'élève et par ses parents. A cette condition, l'équipe éducative remet à l'élève son nom d'utilisateur (aussi appelé login ou identifiant) et un mot de passe.

• **Avoir un compte personnel...**

Ne jamais communiquer son mot de passe.

Chaque compte informatique est strictement personnel. Toute action réalisée à partir d'un compte engage la responsabilité du titulaire de ce compte.

Se déconnecter en quittant le poste de travail.

• **Avoir un projet...**

Présenter un projet de recherche. L'accès à l'Internet en cours ou au CDI est exclusivement réservé à un travail pédagogique.

L'accès à Internet est possible depuis tous les postes du réseau, après autorisation.

2) Droits et responsabilités

a) Les matériels

- Le collège dispose d'installations informatiques mises en place par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.
- Ces installations sont à la disposition des membres de la communauté éducative dans l'objectif d'apporter aux élèves une ouverture pédagogique et une connaissance de l'outil informatique.
- Respecter les matériels et les salles mis à disposition.
- Ne pas interrompre volontairement le fonctionnement normal du réseau.
- Ne pas imprimer sans autorisation.
Avertir rapidement le responsable en cas de problème technique (pour que l'utilisateur suivant ne soit pas lésé).

b) Compte informatique, espace de stockage

- Chaque élève dispose d'un compte permettant l'accès au réseau et associé à un espace de stockage.
- Les espaces personnels **ne sont pas des espaces personnels privés** et sont accessibles aux professeurs (afin de récupérer les travaux d'élèves).
L'administrateur du réseau peut aussi être amené à surveiller les sessions des utilisateurs en cas d'agissements suspects.
- Ne pas chercher à s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- Ne pas stocker de programmes exécutables ou d'images à caractère personnel.

c) Utilisation dans le cadre de clubs ou du Foyer Socio-éducatif

- Certains clubs organisés par le Foyer socio-éducatif du collège peuvent profiter de son réseau informatique.
- Toute utilisation, y compris dans le cadre du Foyer socio-éducatif, doit respecter les autres points du règlement.

d) Espaces d'échanges sur le serveur du collège

- Chaque classe dispose d'un espace d'échange privé où les élèves et leurs professeurs peuvent échanger des fichiers entre eux (serveur du collège).
- Il existe un espace de travail commun à tous les élèves et aux personnels du collège pour des échanges plus larges (forum du serveur).
- Ne jamais modifier ni effacer les fichiers d'autrui. Ne pas les ouvrir sans son autorisation.
- Ne pas afficher à l'écran, ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique.
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre, d'acheter ou de distribuer des substances ou des objets illégaux.

e) Logiciels

- Un ensemble de logiciels pédagogiques est installé sur le réseau et utilisable par les élèves.
- Dans la mesure du possible, ces logiciels sont des logiciels dits « libres » dont les références sont disponibles sur le site du collège, afin que des élèves puissent les utiliser gratuitement chez eux.
- Ne pas chercher à modifier la configuration du système sans autorisation.
- Ne pas installer sans autorisation d'autres logiciels (en particulier logiciel de « chat » ou P2P).

f) Internet

- Le réseau informatique du collège est connecté à l'Internet et celui-ci est accessible depuis n'importe quel poste du réseau.
- Chaque élève peut utiliser cet accès pour réaliser des recherches, participer au site du collège, échanger avec d'autres établissements.
- les réseaux sociaux (facebook, twitter,...), les blogs, et les discussions instantanées (« chat ») sont interdits au sein du collège.
- Utiliser l'Internet pour des activités scolaires uniquement.
- Préparer la recherche avant la connexion.
- Ne pas publier de documents ou de logiciels sans autorisation de l'auteur.
- Utiliser un langage correct dans les messages, et les signer de son nom. L'auteur d'un message engage sa seule responsabilité sur le contenu expédié.

L'utilisateur qui enfreint ces règles s'expose aux procédures disciplinaires prévues par le règlement intérieur du collège, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par la loi.